



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

Avis Public Règlement numéro 427-12

**A TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
PAR LE SOUSSIGNÉ:**

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis vous est donné que Le **Règlement 427-12**, créant un règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de façon à imposer des conditions à la mise en place d'une antenne de télécommunication et la construction, l'installation ou l'agrandissement d'une tour de télécommunication, a été adopté lors de l'assemblée du 14 décembre 2012 et mis en vigueur le 4 février 2013.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, le 8 février 2013.

Me Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 8 février 2013 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 8 février 2013.

Me Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier